



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15/04/2024**

| | |
|--|--|
| <p>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</p> <p>Nombre de membres en exercice : 15</p> <p>Nombre de Conseillers Présents : 12</p> <p>Nombre de Conseillers représentés : 4</p> <p>Début de séance : 20h30</p> <p>Fin de séance : 22h50</p> | <p>L'an deux mille vingt quatre, le lundi 15 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 2 avril 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, <i>Alicia Berthier-Derose</i>, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Bénédicte Lavier, Laurent Poncet, Hervé LACROIX.</p> <p>Excusés : <i>Estelle Remacle, Lucie Rousselet-Jurcevic, Marlène Benoit, Florence Collino.</i></p> <p>Absent :</p> <p>Pouvoirs : <i>Estelle Remacle à Gaël Marandin, Lucie Rousselet-Jurcevic à Samuel Péridy, Marlène Benoit à Laurent Poncet, Florence Collino à Thierry ROLLAND</i></p> <p>Secrétaire : Samuel Péridy</p> |
|--|--|

**PRÊT A USAGE SUR LA PARCELLE AH 413 (AVEC LA LOGE) A
DESTINATION DU GAEC MARANDIN**

CONVOCAATION
LE 02 04 2024

AFFICHAGE LE

18 AVR. 2024

Le GAEC MARANDIN n'ayant plus de titre d'occupation sur la parcelle AH 413 depuis sa résiliation en 2015, il est proposé d'établir un prêt à usage de un an du 1er mai 2024 au 30 avril 2025, reconductible tacitement, au GAEC MARANDIN.

La loge, située sur cette parcelle, sera incluse dans ce prêt à usage.

Après examen des surfaces restantes, il est donc proposé d'établir un prêt à usage au profit du GAEC MARANDIN Pierre et Thierry, représenté par M. Pierre MARANDIN, sur la partie est de la parcelle AH 413.

La surface retenue pour la mise à disposition est de 24a91ca et la location est consentie à titre gracieux.

. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'établir un prêt à usage à M. Pierre MARANDIN représentant le GAEC MARANDIN Pierre et Thierry, sur une superficie de 24a91ca, à titre gracieux, sur la parcelle AH 413,

- autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

Mairie de Métabief

Tél : 03 81 49 13 22 - Fax 03 81 49 01 22



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com